

Lettre d'informations

N°10 FÉVRIER 2024

LA CHAVANNE
SAVOIE

LE MOT DU MAIRE

Chères Chavannotes, chers Chavannots,

L'année 2023 s'est écoulée, Je voudrais commencer cette nouvelle année en m'interdisant de parler d'évènements tristes et désagréables. Je ne vous parlerai ni de guerres, ni d'inflation, ni de hausse des prix de l'énergie, ni de conflits... Je laisse ce choix aux actualités qui quotidiennement se font l'écho de bien sombres nouvelles...

Cependant je n'oublie pas que notre environnement proche en est affecté : l'inflation, qui reste à un niveau élevé, les prix de l'énergie qui ont largement augmenté, nous touchent tous et impactent le pouvoir d'achat de la population, le fonctionnement des entreprises ainsi que celui des collectivités.

Malgré tout, même si le budget communal n'a pas

pu augmenter comme nous l'aurions souhaité (hausse des dépenses énergétiques malgré les mesures de sobriété qui ont été mises en place, faible augmentation des ressources fiscales...), nous poursuivons nos investissements dans la mesure de nos capacités budgétaires et toujours en sollicitant les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département...

Avant de vous laisser découvrir cette nouvelle lettre, je tiens à remercier toutes les forces vives qui s'engagent et enrichissent la vie locale, bénévoles associatifs, enseignantes et personnel de notre école intercommunale, personnels communaux, élus et tous les habitants qui participent à rendre notre belle commune attractive où il fait bon vivre.

Que 2024 permette à notre village de poursuivre son avancée sur le chemin du mieux vivre ensemble.

MICHEL DURET, MAIRE DE LA CHAVANNE



INFORMATIONS MUNICIPALES

Passage de relais entre agents communaux

Depuis début octobre, **Monsieur Clément JACQUIER** est le nouvel agent technique au service de la commune. C'est avec beaucoup de sérieux qu'il a investi son nouveau poste. Ses compétences techniques et son engagement pour la commune ont très vite été remarqués.

Cette arrivée fait suite au départ à la retraite de **Monsieur Bernard REVY**, qui a quitté ses fonctions fin août après 26 ans passés au service de la commune. Lors du pot de départ organisé en son honneur, **Messieurs MICHEL, DESCHAMPS-BERGER** et **DURET**, respecti-

vement anciens maires et maire actuel, ont souligné son professionnalisme, son investissement ainsi que son sens du service public lors des nombreuses missions qui lui ont été confiées.

Nous lui souhaitons une retraite des plus heureuse !



ÉTAT CIVIL 2023 – POPULATION

2023 : 761 habitants

(733 population municipale)



NAISSANCES

3 avril : Antoine, Marcel, Jean GENOUX
30 novembre : Méliah, Alexiane OZBINAR
14 décembre : Santino, Pasqualino MALVASO



MARIAGES

26 mai : BONNAL Jérémie et HALLET Ludivine
15 juillet : SCHIRTZINGER Rémi et HARDERT Julie



DÉCÈS

3 mai : Monsieur LOZAT Roger
13 juin : Madame DELAHAYE née WARGNYE Jeannine
26 juillet : Monsieur FONTAINE Henri
9 septembre : Monsieur FONTAINE Didier

H O M M A G E

En septembre 2023, c'est avec beaucoup de tristesse et que nous apprenions le décès soudain de notre collègue **Didier FONTAINE** conseiller municipal. Nous gardons le souvenir d'un homme discret, souriant, d'une gentillesse remarquable répondant toujours présent à nos sollicitations. Nos pensées accompagnent sa famille et ses enfants avec une pensée particulière pour sa maman que nous côtoyons régulièrement lors des manifestations dédiées aux aînés du village.



TRAVAUX

Afin d'optimiser certains espaces communaux et les rendre plus fonctionnels, différents petits travaux ont été effectués durant l'année 2023 ou vont l'être en 2024.

Ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales mais aussi, pour certains, par l'agent technique communal.

TRAVAUX REALISES

- ◆ Finalisation de l'équipement audiovisuel dans la salle Arclusaz
- ◆ Réaménagement de la salle Granier et de l'espace attenant avec la réfection de la peinture et la création d'un petit espace fermé pour le stockage de matériel
- ◆ Aménagement d'un espace au secrétariat pour créer un placard de rangement
- ◆ Amélioration de l'environnement de travail des agents :
 - ⇒ vestiaire de l'agent technique,
 - ⇒ espace pause jouxtant le secrétariat
- ◆ Achat d'une cuve GNR : cuve de stockage du gasoil non routier, carburant pour tracteur et tondeuse autoportée.



Travaux en cours de réalisation :

- ◆ Changement de place du défibrillateur cardiaque afin qu'il soit plus à l'abri du soleil et des intempéries (suite à l'évolution des changements climatiques) et d'augmenter son repérage par les usagers => déplacé du côté à la façade avant de la mairie, à côté de la porte d'entrée
- ◆ Réalisation de travaux d'électricité dans la salle Granier :
 - ⇒ mise en place d'un interrupteur va et vient en entrée de salle pour rendre plus fonctionnelle la commande de l'éclairage,
 - ⇒ remplacement de l'équipement d'éclairage fluocompacte par des dalles Led => modification pensée pour une meilleure qualité d'éclairage et une économie d'énergie à long terme.

URBANISME



DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDES D'URBANISME

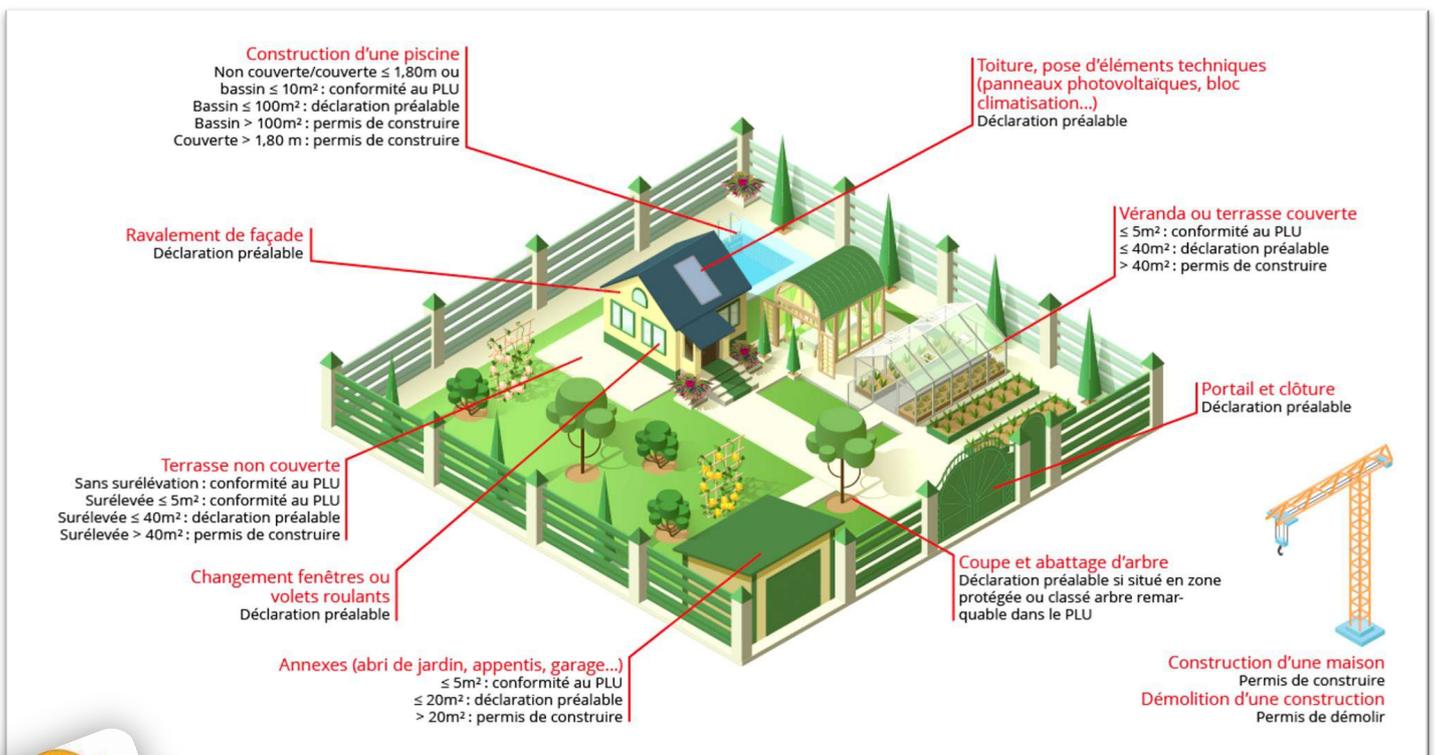
Tout projet de construction, de rénovation ou de modification de façades doit faire l'objet d'une autorisation préalable, y compris pour les piscines, clôtures, rénovations de toits, etc.

Désormais les administrés ont la possibilité de faire la saisine par voie électronique (SVE) des demandes d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme...).

Ce nouveau service vous permettra de gagner du temps dans vos démarches, d'être accompagnés pendant toutes les étapes de constitution de votre dossier et de pouvoir suivre son avancement.

Vous trouverez ci-dessous l'adresse à utiliser pour déposer les demandes par voie dématérialisée :

Pour la commune de LA CHAVANNE : <https://pu.rgd.fr/#/073082>



Horaires d'utilisation des appareils bruyants (tondeuse, taille-haies...)

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h30

Samedi : de 9h à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

POUR LES PROFESSIONNELS « Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'extérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité so-

nore ou des vibrations transmises, **doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.** Les personnes qui, sans mettre en péril la bonne marche de leur entreprise, ne peuvent arrêter, entre 20 heures et 7 heures les installations susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, notamment les installations de climatisation, de ventilation, de production de froid, de compression, devront prendre toutes mesures efficaces afin de préserver la tranquillité du voisinage. » Article 4 de l'arrêté préfectoral du 09.01.1997-REGLEMENTATION des BRUITS de VOISINAGE

RETOUR EN IMAGES SUR 2023



28 JANVIER—VŒUX DU CONSEIL

Des vœux polyphoniques sur fond de confiance

Pour sa première cérémonie des vœux depuis le début de son mandat, le maire Michel Duret accompagné de son équipe municipale accueille dans la salle Arclusaz les Chavannots venus nombreux prendre connaissance du bilan de l'année.

26 AVRIL— RÉUNION PUBLIQUE

Moustique tigre

Réunion animée par Stéphane Campos, responsable opérationnel de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication.



12 MAI

CONCERT SPECTACLE DANSANT

L'orchestre de l'œuf

Soirée musicale avec L'Orchestre de l'Œuf et pique-nique partagé organisée par la commission vie sociale et culturelle. La Chavannaise avait la charge de la buvette.



**9 JUIN -APRÈS-MIDI
MUSICALE AINÉS**

Après-midi proposée par la commission vie sociale et culturelle et animée par Vito Show.



30 JUIN FÊTE DE L'ÉCOLE

En présence des enfants de l'école intercommunale, des enseignantes, des ATSEM et des familles et amis de l'école.



25 AOÛT COMMÉMORATION

En hommage à Guy Gellon organisée par Le Souvenir Français



11 NOVEMBRE COMMÉMORATION

En présence de Monsieur Pierre inspecteur de l'Éducation nationale et avec la participation des élèves de l'école intercommunale accompagnés par Madame Buisson directrice de l'école et Madame Covarel enseignante.



2 DÉCEMBRE REPAS DES AINÉS

En présence de Monsieur le maire, d'élus et de nombreux aînés. Le repas s'est déroulé au restaurant Le Saint André.



15 DÉCEMBRE DÉCORATIONS DE NOËL

Mise en place des décorations de Noël dans le village. Les accessoires (bonnets et gants) ont été confectionnés gracieusement par une couturière drômoise.



LES NUISIBLES

LE MOUSTIQUE TIGRE, un déficit collectif...

Particulièrement nuisant et très agressif piquant principalement le jour, il est un vecteur potentiel de maladies comme la Dengue, le Chikungunya ou le Zika.

C'est la femelle qui nous pique à la recherche de sang et donc de protéines pour la maturation de ses œufs.

Dans son milieu d'origine la femelle pond au creux des arbres, des bambous, ou de rochers, sur une surface sèche.

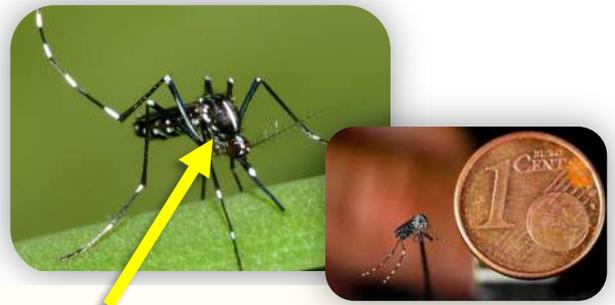
Il s'agit d'un moustique dit « urbain » car déposant ses œufs sur des surfaces dures amenées à recevoir de l'eau. Il se développe dans de petites quantités d'eau et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

En Europe ce moustique recherche des milieux similaires qu'il retrouve majoritairement en zone urbaine :

vases, soucoupes de pots de fleurs, gouttières mal vidées, vieux pneus, récipients en fer ou en plastique abandonnés... bac à sable, bouches d'égout, avaloirs d'eaux pluviales, descentes de chéneaux, bornes de chantiers sans oublier des végétaux creux d'arbres, Bambous, ...

...

⚠ Un seul bidon de recueil d'eau pluviale peut permettre le développement de 1000 moustiques par semaine !



LE RECONNAITRE

Le moustique tigre se reconnaît par sa petite taille et par la présence d'une ligne longitudinale blanche sur son thorax noir. Il doit son nom aux rayures qu'il porte sur ses pattes et qu'il partage avec les espèces du même groupe.



ADOPTONS LES BONNES PRATIQUES

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Supprimer les gîtes larvaires, c'est supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins,
- Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide,
- Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin,...
- Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie,
- Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs,

Entretien le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Exemples de solutions alternatives (liste non exhaustive) :



obstruer les ouvertures



couvrir hermétiquement avec toile, filet anti-insecte...



vider ou remplir d'un substrat solide pour capter l'eau



ranger, abriter



LES NUISIBLES

LE FRELON ASIATIQUE

POURQUOI doit-il être détruit ? Pour 2 raisons : C'est un prédateur de nombreux insectes, araignées dont les abeilles avec des dégâts importants sur les ruchers. Il peut-être potentiellement dangereux pour l'homme lorsque le groupe attaque *ATTENTION pas d'agressivité de sa part si on ne l'attaque pas. Une seule piqure de frelon est bénigne (hormis réaction allergique). En revanche plusieurs piqûres de frelons asiatiques simultanées sont extrêmement douloureuses et multiplient le risque de décès en cas d'allergie.*

⚠ Il est fortement déconseillé d'essayer de détruire un nid soi-même, en utilisant par exemple une bombe d'insecticide, les frelons peuvent devenir agressifs et attaquer en groupe. Les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Si vous suspectez la présence de nids de **FRELONS ASIATIQUES** vous êtes invités à les signaler sur :

www.frelonsasiatiques.fr

IDEALEMENT les nids doivent être détruits avant la fin de l'automne car chaque été les colonies construisent un nid de grande taille (généralement à la cime des arbres). En fin d'automne, les futures reines quittent le nid pour aller créer de nouveaux nids.



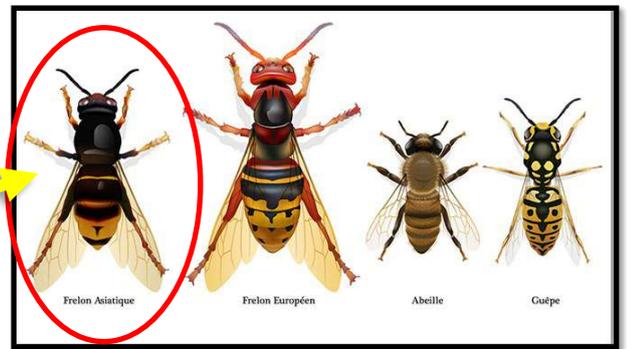
A SAVOIR

Le frelon européen s'avère plutôt utile pour les ruches et, en Allemagne, certains apiculteurs avisés favorisent l'implantation d'un nid de frelons à proximité de leurs ruches car ils s'attaquent à La fausse teigne de cire, insecte qui peut ravager les ruches.

Malgré sa mauvaise réputation, le frelon européen n'est pas spécialement agressif. Le risque de piqûre intervient principale-



ment lorsque le nid est dérangé. La piqûre du frelon européen n'est pas plus dangereuse que celle d'une abeille, son venin est même moins toxique. Ce petit prédateur carnivore - capable d'avaler de 60 à 80 mouches par jour - joue même un rôle écologique important en contribuant à réguler la population d'insectes nuisibles...



LE RECONNAITRE

Le frelon asiatique se démarque par ses pattes jaunes qui lui ont d'ailleurs donné son deuxième petit nom : **frelon à pattes jaunes**. Il est de couleur sombre avec une large bande jaune-orangé au bout de son abdomen. Il est plus petit que le frelon européen

LES ASSOCIATIONS



La Chav'anaise, association des parents d'élèves de l'école intercommunale, a pour

but de récolter des fonds pour aider au financement des activités (sportives, culturelles, voyage scolaire) des enfants de l'école.

Tout au long de l'année, les membres de l'association organisent différentes ventes et évènements afin de réunir les enfants, leurs parents et les habitants des villages.

Afin de clôturer en beauté l'année scolaire, la fête de l'école s'est déroulée le vendredi 30 juin au marais de La Chavanne. Les enfants ont pu présenter à leurs familles leur spectacle de chants et danses. La soirée s'est poursuivie par un repas dansant.

Le 17 octobre, c'est pour fêter halloween que les enfants se sont réunis parés de leurs plus beaux déguisements.

Afin de fêter Noël, le dimanche 10 décembre, l'association a organisé son 1^{er} marché de Noël au marais de la Chavanne et réuni 24 producteurs et créateurs locaux. En fin de matinée, la chorale des enfants de l'école a interprété des chants

de Noël et des animations ont été proposées tout au long de la journée. Les habitants du village et des alentours sont venus nombreux pour cette première édition.

Plusieurs opérations sont déjà programmées pour 2024 :

Vente de plants, fête du printemps, tombola...

La Chav'anaise a été invitée par le Chavathon à tenir la buvette et s'occuper de la restauration lors du vide grenier qui aura lieu le dimanche 9 juin au marais.

La fête de l'école se déroulera le vendredi 28 juin.

La Chav'anaise tient à remercier les habitants des 2 villages qui participent activement aux différentes ventes et animations proposées.



LES ASSOCIATIONS



Sur l'année 2023, nous avons organisé 3 manifestations au profit de l'AFM-TELETHON :

Un vide grenier le **dimanche 11 juin** en partenariat avec l'équipe de la Chav'anaise

Nous avons un stand de petites brocantes, de confections artisanales, jouets, pêche à la ligne et tombola

Une matinée solidaire le **samedi 18 novembre**

Notre journée solidaire s'est déroulée dans la salle Arclusaz où nous avons pu vendre des pâtisseries et bugnes maison, des billets de tombola, des jouets de Noël, des pochettes surprises, des confections artisanales et organiser notre chaleureux petit déjeuner. Dans la salle Granier, il y avait la récupération des préventes des diots, la vente de diots achetés en plus, du vin chaud et du vin blanc

Une journée au marché de Noël organisé par la Chav'anaise au marais, le **dimanche 10 décembre** où nous avons vendus les confections artisanales

Nous avons pu reverser à l'AFM-TELETON la totalité de notre recette de ces 3 journées qui s'élève à 4650€ + 1070€ de dons.



PROJETS 2024

Dimanche 9 juin 2024 : vide grenier au Marais avec l'association « La Chav'anaise » : stands petite brocante + confections artisanales + pêche à la ligne pour les enfants + tombola.

Samedi 16 novembre 2024 : journée solidaire.

Le Chavathon est sur Facebook, suivez-nous !

LES ASSOCIATIONS

Le Yoga à La Chavanne, news 2023/2024.

Les cours de Hatha Yoga avec l'association **Yoga de Bourgneuf** ont repris depuis le 13 septembre 2023 avec la professeure diplômée Françoise Carle ; assistée de temps à autre par Rachel Marcou ou Chantal Rodeghiero qui ont obtenu récemment la certification d'enseigner le Hatha Yoga selon la méthode traditionnelle de Shri Mahesh.

Pendant 2 semaines les nouveaux adeptes ont pu pratiquer des essais gratuits avant de s'engager pour l'année ; nous assurons 30 semaines de cours, sauf pendant les vacances scolaires et jours fériés , pour une adhésion annuelle 190€ .

Lors de ces interruptions nous proposons des ateliers animés par nos professeures (séances supplémentaires pour comprendre et assimiler les différentes facettes du Yoga). Sur inscription préalable, ces ateliers de 2 heures sont payants et ouverts à tout public .

Lors des vacances scolaires de février, à la Chamoussarde,

il y aura eu le 21/02/24 l'atelier ciblant les équilibres, avec l'aide de chaise pour ceux qui redoutent de s'accroupir sur les tapis , avec Françoise Carle .

et le 28/02/24 l'atelier-conférence sur le symbolisme des postures (ou Asanas en sanskrit) 2 heures avec la professeure Adriane Rui

Les 2 ateliers précédents ont eu lieu salle la Chamoussarde (salle de grande capacité pour notre pratique)

L'Atelier YING et YANG les 2 faces ,Soleil et Ombre de nos vies) à connu un vif succès et la satisfaction des très nombreuses participantes. Il fut animé par Aline Aznag, professeure de Yin Yoga , (mardi matin à Bourgneuf)

L'Atelier Relaxation Coréenne (qui se pratique en duo) était animé par Yvette Delage, avec sa grande pratique du yoga et sa maîtrise de la ges-



tuelle Yoggique ; pendant 2 heures elle a détendu tous les participants, heureux et conquis , elle fut secondée par Nicole Piave, élève-professeur nouvellement certifiée .

Puis, un Atelier Son et Vibrations avec Elsa Hote pendant les vacances de Noël à Coise (+ de 20 participants d'où le choix de la salle). En 2020, il y eu le même atelier à La Chavanne avec 12 participants.

D'autres dates sont programmées :

-Pendant les vacances de Pâques , plus les mercredis de juillet en début de soirée, séances ouvertes à tous public.

- Il y aura la Journée Amicale des Yogis en juin ,
- l'Assemblée Générale le 02 juillet 2024 qui réunira tous les yogis disponibles pour un cours en plein air avant le partage convivial des mets et boissons apportés par les participants , à la Ferme des Gabelins.

L'association , composée de bénévoles depuis plus de 20 ans , est fière de vous faire partager cet excellent Enseignement Yoggique avec nos 7 professeures diplômées et les 150 adhérents fidèles que nous retrouvons tous les ans.

On peut rejoindre l'Asso. en cours d'année, ou essayer pendant ce trimestre (60€) un cours adapté aux débutants ou convalescents.

Renseignements : au 06 89 33 33 84 ou yogadebourgneuf@gmail.fr

Tous les mardis de 18:45 à 20:15 une quinzaine de « Yogis » sont heureux de se retrouver dans la salle Arclusaz ; nous sommes reconnaissants envers la municipalité de La Chavanne qui met cette belle salle à notre disposition.

Bien cordialement à tous les habitants du village et peut-être au plaisir de vous rencontrer,

Françoise Mano présidente, et son équipe de bénévoles



Les professeures et la présidente en réunion de Rentrée : en partant de la droite en bas : Françoise Mano , Yvette Delage, Elsa Hote, Rachel Marcou, Françoise Carle, Nicole Piave, Chantal Rodeghiero, Aline Aznag .

COMMUNIQUÉS



DÉCLARATION DE SON MEUBLÉ DE TOURISME

...une démarche obligatoire

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit avoir **PREALABLEMENT** fait une déclaration en mairie sur la commune où est situé le meublé.

Cette déclaration préalable n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-190 du 23 décembre 1986 (**résidence principale avec moins de 120 jours de location par an**).

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, studios meublés, à l'usage exclusif du locataire. Ils sont mis en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine, au mois (maximum 12 semaines), et qui n'y élit pas domicile.

Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

Si vous êtes dans ces deux cas vous devez selon les articles du code de tourisme L. 324-1-1, D. 324-1-1, L. 324-4 et D. 324-15 déclaré en mairie votre meublé de tourisme au travers du **cerfa N° 14004*04** ou votre chambre d'hôtes grâce au **cerfa N° 13566*03**

La déclaration n'est à faire qu'une seule fois ou en cas de modification.

Les locations sur les plateformes de réservations booking, Airbnb etc ... relèvent de cette réglementation.

L'absence de déclaration peut- être soumise à une amende de 450 euros.

Nous vous invitons à régulariser votre situation si vous n'avez jamais déclaré votre location touristique auprès de votre mairie.

Vous pouvez contacter l'équipe de l'Office de Tourisme Cœur de Savoie pour vous aider dans vos démarches administratives, de promotion et de commercialisation.

Ils sont joignables au **04 79 25 53 12**

www.Tourisme.coeurdesavoie.fr

Ces démarches vous permettront aussi de vous faire connaître auprès de la CC Cœur de Savoie en charge de la gestion de la **taxe de séjour**, dont vous devenez les collecteurs.

Plus d'informations

<https://coeurdesavoie.taxesejour.fr/>



Le don de sang : Indispensable à la vie

Nous avons besoin de vous : En 1h, sauvez 3 vies !

Chaque année, 1 million de malades sont soignés grâce au don de sang. Pour pouvoir continuer à assurer cette mission de santé publique, nous avons besoin de VOUS !

Les collectes à **Montmélián sur 2024** :

Salle des Fêtes « La Savoyarde »
De 15h30 à 19h30

Lundi 29/01-Lundi 25/03-Mercredi 29/05-Vendredi 26/07
Vendredi 20/09-Lundi 25/11

→ **Vivez votre expérience du don sereinement !**

Que vous soyez nouveau donneur, donneur régulier ou occasionnel...L'idée de LA piqûre n'est jamais très agréable ☹️ Soyez rassuré(e)s ! Les équipes de l'EFS et les bénévoles de votre association locale vous accompagnent et vous rassurent tout au long du don.

1. Accueil et inscription (pièce d'identité en cas de 1^{er} don)
2. Entretien préalable au don par une personne habilitée
3. Prélèvement (environ 10 min et 450 ml)
4. Collation, moment convivial de repos

→ **Un donneur averti en vaut deux !**

- Être muni d'une pièce d'identité
- Avoir entre 18 et 70 ans
- Être reconnu apte lors de l'entretien pré-don
- Peser plus de 50 kg
- Avoir mangé et bien s'hydrater

→ **Votre don est précieux, mais pourquoi ?**

Les vacances scolaires, les épidémies saisonnières... et bien d'autres événements ont des conséquences directes sur le nombre de dons.

Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie très courte. Votre don est indispensable pour 1 million de malades.

N'attendez plus, dans un quotidien très rythmé, trouver quelques minutes pour donner !

Pour plus d'informations : www.dondesang.efs.sante.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7

Vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence ?
Contactez le 114 avec notre application, sur notre site ou par SMS.



Dés agents, sourds ou entendants, gérez votre situation en lien direct avec le service d'urgence (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) le plus proche.

Pour en savoir plus : info.urgence114.fr

